

URBA2M - Introduction

URBA2M - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Le programme UCLouvain du master en urbanisme et développement territorial à finalité écoconception des territoires offre aux titulaires d'un diplôme de premier cycle de base (valorisé pour au moins 180 ECTS) une formation de deuxième cycle ouvrant aux disciplines concernées par le développement durable des territoires face aux défis du changement climatique et des transitions. Il propose un parcours à travers les enjeux des métropoles, des villes, des villages et des campagnes. Il permet l'acquisition des compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement durable, soutenu par un questionnement critique sur les conceptions du développement et du rapport entre les sociétés et leur environnement.

Le programme met l'accent sur une approche globale et interdisciplinaire de la métropolisation des territoires. Il vise à développer chez l'étudiant les compétences lui permettant d'agir dans un champ professionnel comportant une palette très large d'activités : analyse et compréhension de la mobilité, des modes d'habiter, des ressources spatiales et naturelles, de l'éco-conception de projets stratégiques et d'urbanisme, de l'établissement programmatique, de la mise en place de procédures de négociations, décisions et montage de projet, de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, de la concertation, participation et communication.

En Belgique comme ailleurs, le référentiel de compétences qui caractérise ce champ professionnel est à la fois un patrimoine hérité de traditions culturelles, administratives, techniques, dont il faut pouvoir intégrer la spécificité, et un terrain d'expérimentation permanente et en constante évolution. Les métiers nombreux et variés qui occupent ce champ s'exercent dans le cadre de collectivités territoriales, de services de publics, de grandes sociétés, d'universités, d'associations ou de bureaux privés.

Dans cette perspective, la formation mobilise trois champs disciplinaires :

- Le champ de la prospective et du projet lié à la formalisation des espaces bâtis et non bâtis dans le cadre d'une démarche d'observation, stratégique, composition et opérationnalisation ;
- Le champ des sciences humaines lié à la gestion politique, juridique et administrative, ainsi qu'aux dimensions sociale, économique et culturelle et de la démarche des jeux des acteurs ;
- Le champ du génie urbain et rural, incluant les paysages, les espaces publics, les réseaux de déplacements, le foncier et les matières relevant des sciences de l'environnement et de la démarche de l'ingénieur.

La formation prépare l'étudiant à exercer des fonctions techniques autant que des rôles de direction plus politiques, tout en mettant plus particulièrement l'accent sur le travail de conception et de gestion de projets urbains et territoriaux durables, qui constitue en quelque sorte le cœur du métier.

Conçue dans cette perspective, l'approche pédagogique se caractérise par trois spécificités :

- Une pédagogie de l'interdisciplinarité, mise en œuvre à travers le contenu des enseignements, l'organisation du travail étudiant par groupes d'activités, et l'animation des activités pédagogiques par équipes interdisciplinaires d'enseignants ;
- Une pédagogie du projet qui met l'accent sur le développement d'un savoir-agir nécessaire à la conduite de processus de changement territorial dans un milieu décisionnel complexe ;
- Une pédagogie fondée sur des épreuves du projet qui repose sur des épreuves de projets d'écoconception des territoires, un programme de stage, des visites portant sur des situations et des problèmes d'actualité, où les travaux sont menés en équipe du côté de la participation des enseignants concernés, au côté de l'objectif de déboucher sur des propositions collectives d'intervention soumises au débat public.

Au terme de ce master les étudiants auront les capacités d'insérer dans le monde professionnel ou celui de la recherche en s'investissant dans un travail de qualité.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

AA1 AA1

AA2.1 reconnaître, à travers des outils d'évaluation, la contribution que la planification peut apporter aux environnements bâtis et naturels et en particulier aux conséquences des changements climatiques et socio-économiques

AA2.2

intégrer les principes d'égalité et de justice sociale, à travers une approche participative de l'urbanisme, afin de promouvoir l'implication des différentes communautés et d'évaluer l'importance et l'efficacité de l'engagement communautaire dans le processus de planification.

AA3 Capacités pour co-concevoir et pour mobiliser les outils, les dispositifs de la fabrique des villes et de la transformation des territoires en réponse aux enjeux et aux orientations souhaitées, sensibles aux défis de la transition sociale, économique et écologique

AA3.1 établir en équipe interdisciplinaire des projets urbains et de territoires aux différentes échelles et dans des contextes déterminés

AA3.2 démontrer, au sein des projets urbains et de territoires, comment la gestion efficace et équitable des ressources, le redéveloppement économique et l'innovation sociale sont fortement liés à l'urbanisme de la transition

AA4 Capacités pour mener une analyse critique et personnelle des théories et des pratiques tout en démontrant sa capacité et la valorisation de ses compétences personnelles pour s'insérer dans le monde professionnel et le débat sur le devenir des villes et des territoires

AA4.1 expliquer, à travers l'analyse critique, la nature politique et méthodologique de l'urbanisme durable et réfléchir à la façon dont les planificateurs travaillent efficacement dans les structures démocratiques de prise de décisions

AA4.2 évaluer les principes et les processus de conception participative pour créer des lieux de haute qualité et améliorer le domaine public au profit de tous dans la société

AA4.3

assumer la responsabilité sociale de l'urbaniste en adaptant sa pratique professionnelle dans le temps et en fonction des contextes. Explicitation éventuelle en capacités ou sous-compétences

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le master en développement territorial et urbanisme à finalité de la conception des éco territoire est structuré en quatre blocs de compétences :

1. Comprendre et analyser la structuration, les défis socio-économiques, climatiques, de mobilité, environnementaux et les dynamiques territoriales tant dans les aires métropolitaines, les grandes, moyennes et petites villes que les espaces périurbains, rurbains et ruraux en mobilisant les méthodes interdisciplinaires d'observation, de décryptage spatio-temporel multiscalaire. Pouvoir faire émerger par des diagnostics partagés et orientés les atouts, les faibles et les enjeux en recourant aux outils de la prospective territoriale et in fine définir des stratégies de planification intégrée.
2. Co-concevoir par un travail collectif des espaces et des territoires durables depuis l'aménagement des espaces publics, la reconfiguration des tissus et des espaces bâtis et non bâtis ou en friches jusqu'à la structuration des communes, des aires de métropolitaines ou plus largement des régions pour y favoriser et accompagner des projets de transition en recourant aux outils de conception urbanistique et paysager dans une perspective de bien-être des vivants.
3. Opérationnaliser les projets de protection, de consolidation, de restructuration ou de développement par le recours aux outils de l'urbanisme réglementaire, indicatif, tactique selon des montages juridico-financiers de projet au sein des systèmes de 84399414 Tmn recoutdes di(v

Tronc Commun [90.0]

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊗ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

1 2

o Unités d'enseignement de compréhension de l'espace et du territoire (18 crédits)

o

				Bloc annuel	
				1	2
✘ LENVI2101	Sociétés, populations, environnement, développement: problématiques et approches interdisciplinaires	Martin Colla (supplée Caroline Nieberding) Nathalie Frogneux (coord.) Julie Hermesse Jean-Pierre Raskin	PR [q1] [45h] [6 Crédits] 🌐		x
✘ LGEO1322	Géographie des espaces urbains et des flux	Marie-Laurence De Keersmaecker	PR [q1] [30h+15h] [3 Crédits] 🌐		x
✘ LGEO2210	Aménager des territoires urbains durables		PR [q1] [30h] [3 Crédits] Δ 🌐 > English-friendly		x
✘ LENVI2005	Changements climatiques: impacts et solutions		PR [q2] [30h] [3 Crédits] 🌐	x	
✘ LDVLP2675	Ressources naturelles : accaparement et résistances	An Ansoms	PR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐		x
✘ LICAR2102	Architecture et société	Damien Vanneste	PR [q2] [30h] [3 Crédits] 🌐		x

o Travail de fin d'études (30 crédits)

○ LURBA2990	Travail de fin d'études		PR [q2] [] [15 Crédits] 🌐		x
-------------	-------------------------	--	---------------------------	--	---

Finalité spécialisée : conception des éco-territoires [30.0]

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.) Yves HanDo Q Q 494 m 480.] TJ ET q 6394 m 480.] T

Bloc
annuel

1 2

o Finalité spécialisée (30 crédits)

○ LURBA2915	Atelier des éco territoires I: planification stratégique	Pierre Defourny Yves Hanin Elisabetta cinzia Rosa Michaël Van Cutsem	FR [q1] [60h+45h] [9 Crédits] 🌐	x	
○ LURBA2925	Atelier des éco territoires II: composition urbanistique	Elisabetta cinzia Rosa Guillaume Vanneste	FR [q2] [60h+45h] [9 Crédits] 🌐	x	
○ LURBA2002	Atelier des éco territoires III: projets internationaux	Jean-Philippe De Visscher Elisabetta cinzia Rosa	FR [a11] [60h+45h] [9 Crédits] △ 🌐		x
○ LURBA2930	Processus territoriaux et modèles de développement	Yves Hanin			

PRÉREQUIS ENTRE COURS

Il n'y a pas de prérequis entre cours pour ce programme, c'est-à-dire d'activité (unité d'enseignement - UE) du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à une autre UE.

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

URBA2M - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Tant les conditions d'accès générales que spécifiques à ce programme doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans ce tableau/dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- > [Conditions d'accès générales](#)
- > [Conditions d'accès spécifiques](#)
- > [Bacheliers universitaires](#)
- > [Bacheliers non universitaires](#)
- > [Diplômés du 2^e cycle universitaire](#)
- > [Diplômés de 2^e cycle non universitaire](#)
- > [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- > [Accès sur dossier](#)
- > [Procédures d'admission et d'inscription](#)

Conditions d'accès spécifiques

En plus de remplir les conditions d'accès décrites ci-dessous, les candidats devront apporter la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#)).

Bacheliers universitaires

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Bacheliers universitaires de l'UCLouvain			
Bachelier en architecture/BXL		Accès direct	
Bachelier en architecture/TRN		Accès direct	

Bachelier de type long en sciences de l'ingénieur orientation ingénieur civil, bioingénierie ou sciences agronomiques	Accès direct
---	--------------

Bachelier de type long en sciences géographiques	Accès direct
--	--------------

Bachelier de type long en architecte paysagiste	Accès direct
---	--------------

Masters		
Master [120] : ingénieur civil architecte Master [120] en architecture/TRN Master [120] en architecture/BXL Master [120] : ingénieur civil des constructions Master [120] en sciences géographiques, orientation générale Master [120] en sciences géographiques, orientation climatologie Master [120] : bioingénieur en sciences agronomiques Master [120] : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement Master [120] : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels	Accès direct	Programme établi sur la base du parcours antérieur de l'étudiant.e. La prise en compte du parcours d'études antérieur de l'étudiant.e pourra permettre de valoriser de 45 à 60 crédits.
Diplômes universitaires de master de type long en sciences humaines et sociales, sciences politiques, sociologie et anthropologie, sciences économiques et de gestion, information et communication, droit, histoire, histoire de l'art, philosophie et sciences biologiques	Accès direct	Programme établi sur la base du parcours antérieur de l'étudiant.e. La prise en compte du parcours d'études antérieur de l'étudiant.e pourra permettre de valoriser de 0 à 60 crédits.

Diplômés de 2° cycle non universitaire

Les titulaires d'un autre grade académique de master de type long (dont notamment des hautes écoles et écoles des Arts), peuvent accéder au master moyennant un programme adapté décidé par les autorités académiques sur la base des acquis d'apprentissage précédents.

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

> Il est possible, à certaines conditions, de valoriser son expérience personnelle et professionnelle pour intégrer une formation universitaire sans avoir les titres requis. Cependant, la valorisation des acquis de l'expérience ne s'applique pas d'office à toutes les formations. En savoir plus sur la [Valorisation des acquis de l'expérience](#).

Les candidat·es pouvant démontrer une expérience professionnelle pertinente correspondant à au moins cinq années d'activités ou d'années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans peuvent accéder au master moyennant un programme adapté décidé par les autorités académiques sur la base des acquis d'apprentissage précédents.

Accès sur dossier

L'accès sur dossier signifie que, sur base du dossier soumis, l'accès au programme peut soit être direct, soit nécessiter des compléments de formation pour un maximum de 60 crédits ECTS, soit être refusé.

L'étudiant·e introduit un dossier de demande d'admission auprès de la Faculté LOCI, mentionnant son curriculum détaillé (liste des cours suivis et points obtenus, année par année). La Faculté se prononce sur l'admissibilité de l'étudiant·e, dans le respect des règlements concernant les passerelles entre formations. Le cas échéant, elle peut proposer à l'étudiant·e un programme adapté à sa situation. Si la situation le requiert, des cours supplémentaires pourront être rajoutés au programme.

Procédures d'admission et d'inscription

Consultez le [Service des Inscriptions de l'université](#).

PÉDAGOGIE

La formation en 120 crédits répond à la nécessité de renforcer les compétences en éco-conception des territoires. En effet les enjeux liés aux changements climatiques, aux transitions énergétiques et écologiques de même que la complexité croissante dans les processus de décisions et l'organisation des territoires nécessitent de revoir et d'approfondir les méthodes d'enseignement.

La pédagogie vise dès lors à renforcer les connaissances, la maîtrise des techniques en bénéficiant des recherches et des pratiques internationales dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du paysage de même que de l'expérience des professionnels exerçant dans ces domaines.

Le master en urbanisme et développement territorial à l'UCLouvain s'appuie sur une pédagogie articulant des cours théoriques et leur application dans des cours atelier de projet. Les trois premiers blocs de compétences articulent ces apports pédagogiques dans une maîtrise individuelle et collective via le travail en équipe interdisciplinaire tandis que le quatrième bloc vise l'expérience pratique au sein du milieu professionnel ou de recherche et la problématisation personnelle.

Les cours sont dispensés sur la base d'interactions interdisciplinaires grâce aux brassages d'étudiant-es issu-es de différents horizons et d'enseignants des facultés d'architecture, d'ingénierie architecturale et civil, de géographie, des bioingénieurs, de droit, d'histoire et des sciences économiques et sociales. Le master fait l'objet d'un enseignement complet dispensé par des académiques impliqués dans des recherches action auprès des collectivités et des associations et par des professionnel-les qui travaillent quotidiennement au développement des territoires. Le master est en outre reconnu par les instances professionnelles belges et internationales.

Le programme de l'UCLouvain est dispensé dans le contexte urbain et territorial singulier de Louvain-la-Neuve qui constitue au sein de l'aire métropolitaine bruxelloise depuis plus de cinquantaine ans un laboratoire d'innovations urbaines durables.

Le programme développe des approches globales et écosystémiques du territoire : l'appréhension du territoire comme système complexe d'interactions dynamiques entre les sociétés humaines et l'écosphère permet le dépassement de visions duales improductives comme celle opposant la nature à la culture, l'urbain au rural ou encore l'identité à l'altérité. Les nouveaux équilibres territoriaux étant à développer de manière cohérente et intégrée, seule une forte interdisciplinarité portée par différentes disciplines sera à même de structurer la formation. Les nombreuses interactions entre les facultés impliquées de longue date dans la formation en urbanisme et aménagement du territoire consolideront ces approches par leur participation structurelle commune aux cours de projet et de séminaire ainsi qu'aux stages et travaux de fin d'étude. Ces approches impliquent également l'apprentissage du traitement des données cartographiques sous forme numérique (système d'information géographique), des contenus normatifs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, des modalités de gouvernances, de la conception et du montage des projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme, des compétences graphiques.

Le programme s'inscrit dans un nouveau temps long des relations à l'espace de nos sociétés en prenant en compte le processus de métropolisation : les mutations démographiques, technologiques et économiques autant que les enjeux environnementaux, de santé, du climat et des migrations impliquent d'articuler les échelles de la globalisation et celles des situations locales.

Les aires métropolitaines sont attractives et concentrent les développements alors que des régions, villes ou campagnes sont en déclin. Les défis de ces dynamiques appellent des innovations de connaissances et de pratiques permettant d'assurer une transition économique (économie circulaire, régénérative, métabolisme urbain...), sociale et culturelle (interculturalité et intergénérationnelle ou genre, des flux migratoires positifs, innovations sociales inclusives, écomobilités, imaginaires et paysages...), environnementale (décarbonation, biodiversité, utilisation rationnelle et régénératives des ressources, tempérances climatiques, énergies renouvelables, infrastructures et paysages...) et politique (gouvernance multiscalaire, participation, regain des communs...).

La métropolisation implique une redéfinition des frontières entre le territoire de l'intime, du travail, des loisirs ou celui des collectivités.

Les problématiques abordées concernent donc le chez soi, le voisinage, le quartier et des entités institutionnelles telles que les 426.41699219 Tm [sinag

